

ÉCOLE DE MUSIQUE

DE L'UGDA

Museksschoul Syrdall



Commune de Bous



Commune de Contern



Commune de Frisange



Commune de Niederanven



Ville de Remich



Commune de Sandweiler



Commune de Schuttrange



Commune de Stadtbredimus



Commune de Waldbredimus

**Enseignement musical
des divisions inférieure et moyenne**

Année scolaire 2023/2024



Ecole de Musique

Museksschoul Syrdall

Bous | Contern | Frisange | Niederanven | Remich
Sandweiler | Schuttrange | Stadtbredimus | Waldbredimus



Modalités d'inscription

1. Inscriptions

- **La date limite pour le renvoi de la fiche d'inscription pour l'année scolaire 2023/2024 est le jeudi 1^{er} juin 2023.**
Les inscriptions nous parvenant après cette date ne peuvent être acceptées que sur le vu des places disponibles et seront mises automatiquement sur une liste d'attente.
- Est à considérer comme adulte: toute personne ayant atteint l'âge de la majorité au 31 août de l'année scolaire de référence.

2. Conditions d'admission générales

- Le nombre de places étant limité pour tous les cours, il sera tenu compte de la date de réception de l'inscription. La priorité sera donnée aux anciens élèves inscrits dans les délais ainsi qu'aux enfants. Les mêmes conditions s'appliquent aussi pour les adultes.
- Pour les cours d'instrument, il est obligatoire de disposer de l'instrument choisi. Pour le piano, il est impératif d'avoir un piano mécanique à domicile.
- La fréquentation des cours de la formation musicale jusqu'à la formation musicale 4 (certificat de la division inférieure) est obligatoire pour poursuivre la formation instrumentale et vocale.
- La fréquentation des cours de la formation musicale jusqu'à la formation musicale 6 (diplôme de la division moyenne) est obligatoire pour poursuivre la formation instrumentale et vocale en division moyenne.
- **L'abandon du cours de formation musicale au cours de l'année entraînera l'arrêt obligatoire des cours individuels.**

3. Droits d'inscription

- Les factures seront adressées aux concernés lors du 1^{er} trimestre par leur administration communale respective. Les droits d'inscription sont non remboursables.
- Aide étatique (pour subvenir au minerval de l'enseignement musical): Vous trouverez toutes les conditions et modalités sur notre site: <https://www.ugda.lu/ecole-de-musique/enseignement-musical/aide-etatique>.

4. Procédure pour une demande de changement de lieu de cours pour un élève

- Le cours a lieu dans la commune de résidence (excepté pour les cours sur le plan régional).
- Pour tout changement de lieu de cours vers une autre commune de la "Museksschoul Syrdall", une demande écrite et motivée doit être adressée pour le 15 juin au plus tard à l'École de musique de l'UGDA (ecole@ugda.lu).
- La direction se concertera avec les communes et responsables concernés et prendra une décision d'un commun accord sur le vu du motif et des places disponibles, cela à la fin du mois de juillet et au plus tard début septembre.

Détails des cours

COURS COLLECTIFS (Formation musicale)				
Cours		Conditions d'admission	Droits d'inscription (annuels)	
			Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Formation musicale	Éveil musical 2	- à partir du Cycle 1.2 (5 ans au 31.08) de l'Ecole Fondamentale	gratuit	/
	Éveil musical 3	- à partir du Cycle 2.1 (6 ans au 31.08) de l'Ecole Fondamentale		
	Formation musicale 1 NEW: Formation musicale 1 (en français)	- à partir du Cycle 2.2 (7 ans au 31.08) de l'Ecole Fondamentale	gratuit	100€
	Formation musicale 2 - 4	- avoir réussi l'année précédente		
	Formation musicale 5 - 6*	- avoir réussi l'année précédente	50€	100€
	Formation musicale accélérée 1 (ancienne formation musicale adultes 1-2)	- un cours accéléré pour adultes et enfants à partir de 12 ans	gratuit	100€
	Formation musicale accélérée 2 (ancienne formation musicale adultes 3 et 4)	- avoir réussi l'année précédente (ancienne formation musicale adultes 1 - 2)		
	Formation musicale adultes 4	- classe pour les élèves de la FM3 adultes de 2022/2023	gratuit	100€

COURS COLLECTIFS (Pratique collective)				
Cours		Conditions d'admission	Droits d'inscription (annuels)	
			Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Pratique collective	Formation chorale pour enfants et jeunes	- à partir de 7 ans au 31.08. et jusqu'à 14 ans - suivre en parallèle le cursus de formation musicale	gratuit	/
	Formation libre - Chant choral pour adultes	- à partir de 15 ans		100€
	Pratique collective instrumentale (ensemble instrumental)	- à partir de la 2 ^e année d'études à l'instrument		gratuit
	Pratique collective instrumentale (ensemble homophone: guitare et percussion)	- avoir obtenu le diplôme du 1 ^{er} cycle à l'instrument ou - sur recommandation de l'enseignant	75€	100€
	Musique de chambre	- avoir obtenu le diplôme du 1 ^{er} cycle à l'instrument		

COURS INDIVIDUELS (Instruments / Chant)	
Cours	Conditions d'admission
Instruments à vent et percussion/ drumset: flûte traversière, clarinette, hautbois, basson, saxophone, petits cuivres (trompette, bugle, cornet), cor en fa, trombone, gros cuivres (baryton, euphonium, tuba basse, contrebasse)	- suivre en parallèle un cursus de formation musicale à partir de la formation musicale 1 jusqu'à l'obtention du certificat de la division inférieure (formation musicale 4) - drumset: avoir réussi l'inférieur 1.1 et 1.2 de percussion
Piano / Guitare classique / Guitare électrique / Guitare basse / Cordes (violon et violoncelle)	- à partir de la formation musicale 2. - cours de cordes: seulement ouverts pour la formation régulière (pas de formation adulte)
Chant classique / moderne	- à partir de 11 ans (jusqu'à 30 ans pour le chant moderne) et avoir réussi au moins une année de formation musicale - sur avis de l'enseignant en juillet - suivre en parallèle le cursus de formation musicale
Déchiffrage	- avoir obtenu le diplôme du 2 ^e cycle à l'instrument.

Droits d'inscription (annuels)	Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Éveil instrumental	gratuit	/
Inférieur 1 + 2	gratuit	100€
Inférieur 3 + 4, Moyen*	75€	100€
Formation adulte (initiale, qualifiante)	/	100€

Horaires des cours collectifs

(sous réserve de changements sur le vu des inscriptions)

FORMATION MUSICALE				
Cours	Commune de Bous / Waldbredimus	Commune de Contern Lieu et horaire	Commune de Frisange Lieu et horaire	Commune de Niederanven Lieu et horaire
	Trintang Bâtiment École (Container)	Oetrange Centre de musique	Frisange Centre Sportif Romain Schroeder	Oberanven Ecole de musique «Am Sand»
Éveil musical 2	Mercredi, 13h00 - 14h00	Campus Scolaire um Ewent Lundi, 16h00 - 17h00 ou Mercredi, 16h00 - 17h00	Mardi, 13h00 - 14h00 ou Jeudi, 13h00 - 14h00	Jeudi, 13h30 - 14h30 ou 14h30 - 15h30
Éveil musical 3	Vendredi, 13h00 - 14h00	Campus Scolaire um Ewent Lundi, 17h00 - 18h00 ou Mercredi, 17h00 - 18h00	Lundi, 13h00 - 14h00 ou Vendredi, 13h00 - 14h00	Jeudi, 15h30 - 16h30 ou 16h30 - 17h30
Formation musicale 1	Jeudi, 13h30 - 14h30	Mardi, 13h30 - 14h30 ou 14h30 - 15h30	Mardi, 14h00 - 15h00 ou Jeudi, 14h00 - 15h00	Mardi, 13h30 - 14h30 ou Jeudi, 13h30 - 14h30 ou 14h30 - 15h30
Formation musicale 2	Jeudi, 14h30 - 16h00	Jeudi, 14h00 - 15h30 ou 15h30 - 17h00	Mardi, 15h00 - 16h30 ou Jeudi, 15h00 - 16h30	Mardi, 13h30 - 15h00 ou 14h30 - 16h00 Jeudi, 15h30 - 17h00
Formation musicale 3	Jeudi, 16h00 - 18h00	Mardi, 15h30 - 17h30	Mardi, 16h30 - 18h30 ou Vendredi, 16h00 - 18h00	Mardi, 15h00 - 17h00 ou Jeudi, 17h00 - 19h00
Formation musicale 4	Mardi, 17h00 - 19h00	Jeudi, 17h00 - 19h00	Lundi, 16h00 - 18h00 ou Mercredi, 16h00 - 18h00	Mardi, 17h00 - 19h00

Cours	Commune de Remich Lieu et horaire	Commune de Sandweiler Lieu et horaire	Commune de Schuttrange Lieu et horaire	Commune de Stadtbredimus Lieu et horaire
	Remich Centre Scolaire et Sportif 'Gewännchen'	Sandweiler Ecole um Weier Salle de solfège	Münsbach Gesangsbau	Stadtbredimus Salle Batty Weber
Éveil musical 2	Mercredi, 16h30 - 17h30	Haus vun de Kanner Jeudi, 13h30 - 14h30	Campus scolaire «An der Dällt» Munsbach Lundi, 16h00 - 17h00 ou Vendredi, 16h00 - 17h00	Mercredi, 16h15 - 17h15
Éveil musical 3		Gëlle Knupp Salle 3, Jeudi, 15h00 - 16h00	Campus scolaire «An der Dällt» Munsbach Lundi, 17h00 - 18h00 ou Vendredi, 17h00 - 18h00	Mercredi, 17h15 - 18h15
Formation musicale 1	Mercredi, 17h30 - 18h30	Vendredi, 16h00 - 17h00	Jeudi, 13h00 - 14h00 ou 14h00 - 15h00	Mardi, 13h30 - 14h30
Formation musicale 2	Mardi, 13h30 - 15h00	Mercredi, 16h00 - 17h30	Jeudi, 15h00 - 16h30 ou Mardi, 13h30 - 15h00	à Trintang
Formation musicale 3	Mardi, 15h00 - 17h00	Vendredi, 17h00 - 19h00	Jeudi, 16h30 - 18h30 ou Mardi, 15h00 - 17h00	Mardi, 14h30 - 16h30
Formation musicale 4	Mardi, 17h00 - 19h00	Mercredi, 17h30 - 19h30	Mardi, 17h00 - 19h00	à Trintang

OFFRE RÉGIONALE					
Cours	Horaires et lieu du cours				
Formation musicale 1 (en français)	à déterminer				
Formation musicale 5 (division moyenne)	Contern Centre de musique Oetrange Mardi, 17h30 - 19h30				
Formation musicale 6 (division moyenne)	Contern Centre de musique Oetrange Samedi, 9h00 - 11h00				
Formation musicale accélérée 1	Niederanven Ecole de musique «Am Sand» à Oberanven Mardi, 19h00 - 21h00				
Formation musicale accélérée 2	Niederanven Ecole de musique «Am Sand» à Oberanven Mercredi, 19h00 - 21h00				
Formation musicale adultes 4	Niederanven Ecole de musique «Am Sand» à Oberanven Lundi, 19h00 - 21h00				
Formation chorale pour enfants et jeunes	Contern Campus Scolaire um Ewent Mercredi, 13h00 - 14h00	Frisange Centre Sportif Romain Schroeder Mercredi, 13h00 - 14h00	Niederanven Ecole de musique «Am Sand» à Oberanven Mercredi, 16h15 - 17h15	Sandweiler Centre Culturel Salle chorale Samedi, 11h00 - 12h00	Schuttrange Campus scolaire «An der Dällt» Munsbach Mercredi, 13h00 - 14h00
Formation libre - Chant choral pour adultes	Contern Centre de musique Oetrange Mardi, 20h00 - 21h30				
Pratique collective instrumentale (Ensemble instrumental)	Contern Centre de musique Oetrange Mutferter Musikanner à déterminer	Niederanven Ecole de musique «Am Sand» Ensemble instrumental: Vendredi, 16h15 - 17h15 Ensemble instrumental avancé: Vendredi, 17h15 - 18h15		Schuttrange Schëtter Jongbléiser Vendredi 17h30 - 18h30	
Pratique collective instrumentale (Ensemble homophone)	Contern Centre de musique Oetrange à déterminer (Percussion)	Niederanven Ecole de musique «Am Sand» à Oberanven Mercredi 19h15 - 20h15 (Percussion)		Schuttrange Harmonie de la Commune de Schuttrange NEW: Vendredi 18h00 - 19h00 (Guitare classique)	
Pratique collective instrumentale (Musique de chambre)	Horaire et lieu à déterminer au vu des inscriptions.				

Les cours individuels

Les horaires et les lieux des cours individuels seront fixés en concertation avec les chargés de cours avant la rentrée scolaire.

La fiche d'inscription ainsi que la brochure peuvent être téléchargées sur les sites internet des communes respectives.

**La rentrée scolaire aura lieu
le lundi 18 septembre 2023.**

Inscriptions et informations utiles

Commune	Inscriptions à envoyer:	Coordonnées du responsable local	Location d'instruments (uniquement instruments à vent)
Bous	Administration communale de Bous 20 rue de Luxembourg L-5408 Bous	Jean Thurmes: 35 91 76 / 661 35 91 76	Trëntenger Musek: Marc Schumacher: marc.schumacher@trentengermusek.org
Contern	Administration communale de Contern 4 place de la Mairie L-5310 Contern	Jean-Luc Blasius: 691 81 23 32 / jean-luc.blasius@ugda.lu	Harmonie Moutfort-Medingen a.s.b.l. Corinne Schumacher Tél.: 691 428 108 / info@hmm.lu 100€ par année scolaire (gratuit pour les membres actifs de l'HMM)
Frisange	Administration communale de Frisange 10 Munnerëferstrooss L-5750 Frisange	Pascale Gieres-Reding: 621 13 77 92 / pascale.reding@ugda.lu	Société de musique „La Lyre“ Hellange: Krischel Michel: 621784661 / lalyrehelleng@yahoo.com Fréisenger Musek: Pelzer-Hemmer Jeanny: 23668503 / pelzerjeanny@gmx.de Uespelter Musek: Sonja Nimax: 691313677 / musek.uespelt@gmx.net
Niederanven	Administration communale de Niederanven 18 rue d'Ernster L-6977 Oberanven	Roberta Dario: 34 11 34 35 / roberta.dario@niederanven.lu	Commune de Niederanven Roberta Dario: 34 11 34 35 / roberta.dario@niederanven.lu 100€ par année scolaire + 15 € d'assurance (sauf Hautbois / Basson)
Remich	Ville de Remich B.P. 9 L-5501 Remich	Monique Becker-Weintzen: 621 63 52 92 Christiane Schintgen-Schomer: 621 47 53 55 Administration communale: Mario Costa Paiva: 23 69 21 / mario.costa@remich.lu	Harmonie Municipale Concordia Remich: Monique Becker-Weintzen: 621 63 52 92 Caution: 200 €
Sandweiler	Administration communale de Sandweiler B.P. 11 L-5201 Sandweiler ou ugda@sandweiler.lu	Joëlle Wagener: 35 97 11-204 / joelle.wagener@sandweiler.lu	Fanfare Sandweiler a.s.b.l. Jean-Paul Roeder 621 50 66 35 100€ par année scolaire (gratuit pour les membres actifs de la Fanfare Sandweiler a.s.b.l.)
Schuttrange	Administration communale de Schuttrange 2 Place de l'Eglise L-5367 Schuttrange ou museksschoul@schuttrange.lu	Monique Guillaume-Godar: 35 94 58 / mguillau@pt.lu	Harmonie de la Commune de Schuttrange David Pacciotti: tél.: 691 53 42 42 60€ par année scolaire (gratuit pour les membres actifs de l'Harmonie de la Commune de Schuttrange)
Stadtbredimus	Administration communale de Stadtbredimus 17 Dicksstrooss L-5451 Stadtbredimus	Martine Krier: 23 69 62 20 / martine.krier@stadtbredimus.lu Josiane Wecker: jojow@pt.lu	/
Waldbredimus	Administration communale de Waldbredimus 27 rue de l'Eglise L-5460 Trintange	Trëntenger Musek: Jean Thurmes: 35 91 76; 661 35 91 76	Trëntenger Musek: Marc Schumacher: marc.schumacher@trentengermusek.org

Fiche d'inscription 2023/2024

à renvoyer à la Commune de résidence jusqu'au 1^{er} juin au plus tard.

Les inscriptions nous parvenant après cette date ne peuvent être acceptées que sur le vu des places disponibles et seront mises automatiquement sur une liste d'attente. La fiche est à remplir également par les anciens élèves !

- Bous
 Contern
 Frisange
 Niederanven
 Remich
 Sandweiler
 Schuttrange
 Stadtbredimus
 Waldbredimus

Matricule national de l'élève																			
Prénom de l'élève	Nom de l'élève																		
Date de naissance																			

<i>Le (la) soussigné(e)</i>																		
Prénom et nom (parents/tuteurs)																		
Téléphone / GSM									E-Mail									
Rue et numéro																		
Code postal et localité																		

désire inscrire mon enfant <input type="checkbox"/>	désire s'inscrire <input type="checkbox"/>	ancien élève <input type="checkbox"/>	nouvel élève <input type="checkbox"/>
---	--	---------------------------------------	---------------------------------------

aux cours de musique suivants

Éveil musical	Éveil musical 2 à partir du cycle 1.2 (5 ans au 31/08) de l'Ecole Fondamentale	Éveil musical 3 à partir du cycle 2.1 (6 ans au 31/08) de l'Ecole Fondamentale
Formation musicale	Formation musicale 1 à partir du cycle 2.2 (7 ans au 31/08) de l'Ecole Fondamentale	Formation musicale 1 (en français)
	Formation musicale 2	Formation musicale 3
	Formation musicale 4	
	Formation musicale 5	Formation musicale 6
	Formation musicale accélérée 1 (pour adultes et enfants à partir de 12 ans)	Formation musicale accélérée 2
	Formation musicale adultes 4	

* Veuillez vous référer aux horaires des pages 4 - 5. Pour les cours qui sont proposés à plusieurs horaires (éveil musical 2 et 3; formation musicale 1-4), il sera tenu compte, dans la mesure du possible, du choix de l'élève. En cas d'inscriptions trop nombreuses pour un cours, la répartition des élèves se fera en fonction de la date d'inscription, cela pour assurer des classes équilibrées et pour éviter un nombre trop élevé d'élèves par classe.

MUSEKSSCHOUL SYRDALL

Formation instrumentale	Instrument: _____	Déchiffrage / transposition Instrument: _____ <input type="checkbox"/>
Formation vocale	Chant classique <input type="checkbox"/>	Chant moderne <input type="checkbox"/>
Pratique collective vocale	Formation chorale pour enfants et jeunes <input type="checkbox"/>	Formation libre - Chant choral pour adultes <input type="checkbox"/>
	Horaire*	
Pratique collective instrumentale	Ensemble instrumental <input type="checkbox"/>	Ensemble homophone (percussion ou guitare) <input type="checkbox"/>
	Instrument: _____	Instrument: _____
Musique de chambre	Musique de chambre <input type="checkbox"/>	
	Instrument: _____	

Si l'élève a déjà suivi des cours de musique dans une autre école, indiquez-le et joignez-y les attestations respectives.	Années d'études	Éveil musical :	École / Conservatoire :
		Formation musicale :	École / Conservatoire :
		Instrument (préciser) :	École / Conservatoire :
Remarque éventuelle: _____			

L'École de musique de l'UGDA traite les données personnelles recueillies dans le cadre de ses activités en toute confidentialité et d'une manière sécurisée conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 Avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et conformément à la loi du 1er août 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel transposant en droit national le règlement précité.

L'École de musique de l'UGDA se réserve le droit de prendre des photos pendant ou à l'occasion des activités et manifestations organisées par l'École de musique de l'UGDA ou d'effectuer des enregistrements audiovisuels à cette même occasion. Les photos ainsi que le matériel audiovisuel pourront être utilisés par l'École de musique de l'UGDA dans le cadre de ses publications et pendant ses manifestations. La prise d'images se fera conformément aux dispositions de l'article 2 point 2 in fine de la loi du 11 août 1982 concernant la protection de la vie privée. Indépendamment de leur support, les images ainsi prises ne seront ni vendues ni mises à disposition de tiers.

Acceptez-vous de recevoir des informations sur les activités organisées par l'Ecole de musique de l'UGDA et l'UGDA (activités de formation et de perfectionnement, stages, concours, auditions/concerts...)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
---	------------------------------	------------------------------

Date et signature (pour les mineurs, signature du tuteur).

**Date limite des inscriptions :
Jeudi, 1^{er} juin 2023**

Toute inscription doit obligatoirement se faire moyennant ce présent formulaire (ou une photocopie), dûment rempli, signé et envoyé ou remis au complet (2 pages) à l'Administration Communale de résidence ou au responsable local concerné.

Les inscriptions nous parvenant après cette date ne peuvent être acceptées que sur le vu des places disponibles et seront mises automatiquement sur une liste d'attente.